

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 18 E 19 NOVEMBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

2021 / O2/046

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VANINA LE BOMIN AU NOM DU GROUPE
AVANZEMU**

Objet : Pè un'agricultura viva

Merci ,Madame la Conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre en apportant des éléments précis.

En préambule, je voudrais tout d'abord rappeler combien la Collectivité de Corse, notamment à travers l'ODARC a été présente pour accompagner les agriculteurs dans cette crise engendrée par la COVID-19.

A cet effet, je rappellerai que l'ODARC et la CDC avec le Comité de Massif ont mis en place une aide au rachat de lait, de fromages, d'agneaux, de cabris, de veaux, produits qui ont été redistribués aux Corses les plus démunis, y compris aux étudiants de Corti en partenariat avec le CROUS.

De même, la CDC ,au travers du SMAC , a permis, l'année dernière, la gratuité des frais d'abattage et de transports des carcasses pour les éleveurs et notamment les éleveurs porcins et ce, jusqu'en décembre 2020.

J'évoquerai également les campagnes de communication mises en place par l'ODARC afin de promouvoir les produits locaux et les circuits courts au plus fort de la crise, lors du printemps 2020.

Je pourrais citer également les dispositifs d'avance de trésorerie et de prêts garantis mis en place par l'ODARC en partenariat avec la CADEC pour les exploitants qui ne pouvaient bénéficier de ceux de la BPI.

Enfin, et sans être exhaustif, je soulignerai également le financement à taux élevés de matériels de stockage des produits permettant le report des ventes quand cela était possible.

Ces soutiens ont été mis en place avec une réactivité qui n'a eu d'égale que l'assurance que nous ne laisserions pas tomber ces filières de production et d'excellence, que nous serions là, quoi qu'il en coûte, pour sauver notre agriculture et nos agriculteurs.

Aujourd'hui les difficultés que vous évoquez, Madame la Conseillère, concernent les éleveurs porcins à l'abattoir de U Ponte à a Leccia.

Comme vous le savez, le SMAC assure la gestion des abattoirs de Corse, dans le cadre d'une mission de service public.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'abattoir de U Ponte à a Leccia est géré en régie par le SMAC.

Il semble utile de préciser que l'état général de l'abattoir à sa reprise, le contexte engendré par la crise du COVID 19 et la fermeture pour travaux de l'abattoir de Cutuli ont eu un impact important sur l'établissement et ce, malgré les améliorations apportées et les investissements déjà réalisés depuis 2 ans afin d'améliorer les services rendus aux éleveurs.

Pour revenir à la situation actuelle de l'abattoir de U Ponte à a Leccia, et afin de vous tenir complètement informé, voici l'état d'avancement des opérations de remise en fonction et de modernisation de cet abattoir, telles qu'entreprises par le SMAC avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers.

Tout d'abord, une réorganisation totale a été opérée sur les plans administratifs et comptables avec la nomination d'un régisseur et de son suppléant.

Différents échanges avec les services vétérinaires de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), ont permis au SMAC de corriger des défauts majeurs et ainsi d'améliorer le classement de cet abattoir désormais classé en C, alors qu'il était menacé de fermeture au moment de sa reprise au regard de son classement en D.

Parmi ces actions, je citerai le recrutement d'une responsable qualité et d'un bouvier, la mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents, la remise en fonction et la modernisation des matériels sur l'ensemble des chaînes, le rétablissement d'une élimination des déchets conforme à la réglementation.

Le 10 novembre dernier, le SMAC a signé une convention cadre avec les services vétérinaires de la DREETS en vue d'améliorer à nouveau le classement de l'abattoir et obtenir une classification en B.

En effet, la conformité de la bouverie constitue encore un défaut majeur au titre du bien-être animal. Ce dernier point doit être corrigé prochainement puisque le marché relatif à ces travaux est en cours.

Dans l'intervalle, le SMAC déposera, à l'appréciation des services de l'Etat, un dossier ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement) conforme à la conception et aux activités de cet abattoir.

Cette deuxième phase du projet de rétablissement et de sécurisation des fonctions d'abattage doit nous permettre de constater une remise à niveau de cette structure pour l'été 2022. Dès lors, le SMAC aura pour objectif une amélioration technique des chaînes, dont les outils et quelquefois les process sont en partie mal adaptés aux besoins.

Dans l'attente de ces projets et pour répondre à l'urgence de la campagne d'abattage, une réunion organisée par le Président du SMAC et réunissant l'ensemble des filières d'élevage s'est tenue le 10 novembre dernier dans les locaux de l'abattoir.

Plus de vingt producteurs représentant l'ensemble des filières organisées étaient présents. Un calendrier d'abattage sur les 5 jours ouvrés de la semaine a été proposé et discuté afin que l'ensemble des besoins de chaque filière soit pris en compte, non seulement au niveau quantitatif mais aussi d'un point de vue qualitatif. Ainsi, 2 jours sont dédiés aux porcins avec 130 à 200 animaux abattus par jour.

Afin de tenir ce planning au regard de l'absence de 3 ETP sur la chaîne d'abattage, le SMAC a d'ores et déjà embauché une personne ce lundi 15 novembre, les deux autres postes seront pourvus à compter du lundi 22 novembre.

Comme vous le savez, la pénurie de main d'œuvre dans les abattoirs est un problème au niveau européen et remplacer des salariés s'avère souvent long et compliqué.

En conclusion, malgré un contexte difficile, le service d'abattage en Corse s'est amélioré depuis deux ans. Il se trouve désormais dans une phase intermédiaire de rétablissement. Il demeure néanmoins non abouti et nécessite encore de porter une ambition de restructuration et de mise à niveau technique sur quelques années.

En parallèle, un chantier important s'ouvrira dès le premier semestre 2022, celui du schéma territorial de l'abattage que nous devons tous ensemble co-construire avec les partenaires concernés, et ce, dans un souci d'efficacité et d'efficience au service de l'élevage corse.

A ringraziavvi !